

**QUESTION ORALE DEPOSEE PAR M. JEAN-CHARLES ORSUCCI  
AU NOM DU GROUPE DEMOCRATES, SOCIALISTES ET RADICAUX**

**OBJET : Taxe de Mouillage**

Monsieur le Président,

Ma question porte sur la création d'une taxe de mouillage ou droit d'usage dans les aires marines protégées de Corse, que notre assemblée a approuvé le 19 décembre 2014 et qui ne concerne en réalité que la Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio (RNBB).

Cette taxe avait été en son temps défendue par la majorité précédente et plus particulièrement par Mr J. POLVERINI inspiré par notre collègue Marie Antoinette SANTONI BRUNELLI. Il s'agissait alors de réduire la pression sur les îles Lavezzi due à une taxation mise en œuvre par nos voisins sardes alors que nous offrons la gratuité.

Notre Assemblée a repris cette idée, cette dernière a été introduite par Marilyse LEBRANCHU, dans la Loi NOTRe.

La taxe telle qu'envisagée aujourd'hui revêt un caractère particulièrement anxiogène chez les professionnels de l'extrême sud. Il nous appartient de rassurer nos concitoyens en n'agissant pas dans la précipitation, d'autant plus que matériellement, son application est impossible dès cet été. Je vous demande de bien vouloir limiter tout effet préjudiciable à notre économie déjà fragile, et de couper court à tous ces fantasmes que vous vous plaisez à dénoncer sur votre blog en communiquant efficacement sur ce sujet.

Par cette requête, je poursuis un double objectif :

- ne pas laisser détruire l'éco système et donc écarter toute idée de pollueur payeur (pourquoi donner l'impunité à ceux qui ont les moyens de payer ?)
- ne pas porter atteinte à la fréquentation touristique de nos ports, infrastructures dans lesquelles nous avons tant investi.

Il nous revient de mettre en place cette taxe dans les meilleures conditions. Pour cela, il m'apparaît opportun de créer une commission intégrant : l'office de l'environnement de la Corse, les professionnels du tourisme, et les collectivités locales afin d'atteindre les objectifs escomptés.

L'idée qui à mon sens mérite qu'on s'y attarde, consisterait à contingenter dans les zones à forte pression, le nombre de bateaux de moins de 15 mètres. Pour les plus de 15 mètres, je privilégierais la mise en place d'une redevance et non d'une taxe, qui induirai une offre de services concomitante : bouées, ramassage des déchets ... Cette proposition est conforme au schéma de mise en valeur de la mer intégré dans le PADDUC que nous soutenons.

Il serait opportun que nous prenions attache avec le parc national de l'archipel CABRERA à Palma de Majorque, qui serait un excellent exemple en matière scientifique, environnemental, économique et touristique.

Monsieur le président, je suis convaincu que nous partageons les mêmes objectifs, et que nous nous donnerons les moyens de les atteindre dans la concertation la plus large possible.